



FORMATEUR VIVRE ENSEMBLE AUTOMNALES 2019

Les Automnales 2019 permettront de proposer aux dirigeants des clubs un module sur le Vivre Ensemble. La formation de formateur détaillera les contenus et les modalités pédagogiques à mettre en œuvre pour animer cette session lors des Automnales 2019.

OBJECTIFS	Etre capable d'animer la formation Vivre Ensemble dans le cadre des Automnales 2019 Connaître les programmes du Vivre Ensemble de la FFBB
PUBLIC CONCERNE	Formateurs et formatrices des IRFBB
PREREQUIS	Compétences pédagogiques Connaissance des programmes du Vivre Ensemble
COMPETENCES METIERS	
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé
MODALITES PEDAGOGIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input type="checkbox"/> Mise en situation <input type="checkbox"/> Etudes de cas <input type="checkbox"/> Dossier technique remis <input checked="" type="checkbox"/> Intervention sur terrain <input type="checkbox"/> Observation et retours <input type="checkbox"/> FOAD, classes virtuelles Autres (préciser) :
MOYENS TECHNIQUES	<input type="checkbox"/> Support projeté <input type="checkbox"/> Paper-board <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> plateforme e-Learning Autres (préciser) :
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Jackie BLANC GONNET
SUIVI	
EVALUATION	Attestation de formation
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence.

Date formation 24 Septembre 2019	Durée 7 Heures	Tarif : 0 Euros	Effectif 12
INSCRIPTION	www.ffbb.com/formations		
MODALITES COMPLEMENTAIRES	Prévoir une tenue de sport si mise en pratique		
LIEU	FFBB – 117 Rue du Château des Rentiers (10H - 17H) 75013 PARIS Cédex 13		
PAIEMENT	CODE ANALYTIQUE A INDIQUER SUR LE PAIEMENT : PROINFBB		



LE SUIVI DE VOTRE FORMATION ET INSCRIPTION

Vous vous êtes inscrit en ligne à une formation sur le site internet de la fédération.

Nous allons vous accompagner pour faciliter les démarches à réaliser avant votre entrée en formation.

Le dossier d'inscription

A l'issue de votre inscription en ligne, vous avez été invité-e à télécharger un dossier d'inscription en ligne.

Ce dossier est à retourner à la fédération pour toute formation **payante**. Vous joindrez à votre dossier d'inscription l'ensemble des éléments demandés pour la formation, qui peuvent différer d'une formation à l'autre :

- Paiement,
- Justificatifs des prérequis,
- Dossier de candidature
- CV,
- Lettre de motivation, ...

Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier d'un devis de formation. Il vous appartient de renseigner les coordonnées du ou des stagiaires inscrit à la formation.

Ce devis peut vous être nécessaire pour faciliter vos démarches auprès d'une structure qui prend en charge votre formation. Dans ce cas, il vous est demandé de surcroît de renseigner les informations relatives à la structure.

Ce devis peut être adressé aux organismes prenant en charge la formation.

La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle auprès d'un Opérateur de Compétence (OPCO). L'OPCO de la branche Sport est l'AFDAS. Nous vous indiquons ci-dessous le lien vers leur site internet : <https://www.afdas.com/>

Il vous appartient dans ce cadre de réaliser l'ensemble des démarches avant le début de la formation.

En cas de financement de la formation par votre OPCO, n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation
- du devis de la formation complété par vos soins.

Vous devez notamment :

- Si vous souhaitez suivre la formation à **titre individuel** et à vos frais, nous vous invitons à compléter **le contrat de formation**, à le signer et à le retourner à la fédération.
- Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), ou par un organisme nous vous invitons à renseigner et à nous retourner **la convention de formation** complétée et signée par vos soins au Pôle Formation et Emploi à l'adresse : FFBB – Pole formation et Emploi – 177 rue du château des rentiers 75013 PARIS.

A réception vous recevrez une confirmation de votre inscription à la formation.

Le paiement de la formation

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement.

A ce jour, vous disposez de deux possibilités pour régler votre formation :

- par chèque à l'ordre de la FFBB
- par virement. A cet ordre, vous disposez du R.I.B. de la fédération.

Dans les deux cas, vous indiquerez en référence du paiement le CODE INFBB de la formation.

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le code analytique de la formation (identifié dans le programme de la formation) et le/les nom-s du/des stagiaire-s inscrit-s à la formation.

Le principe général est un paiement de la formation au moment de l'inscription.

Votre formation se fait à distance ?

La fédération a développé de nombreux parcours de formation à distance. La formation à laquelle vous êtes inscrit peut se dérouler partiellement ou intégralement à distance. Dans ce cadre, le-la responsable pédagogique de formation reviendra vers vous pour vous présenter plus en détail le déroulement de votre parcours de formation.



FFBB
FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

DEVIS DE FORMATION

Paris, le 7 janvier 2019

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française de Basketball (Institut National de Formation du Basketball)

117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775
N° SIRET : 784 405 862 00052

Dossier suivi par :

Courriel : @ffbb.com

BENEFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

FORMATION

Intitulé de l'action de formation :

Date début formation :

Date fin de formation :

Lieu de la formation :

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	Heures
Heures de formation à distance	Heures
Total Heures de formation	Heures

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	€
Frais annexes (HT)	€
TVA (20%)	€
Total (TTC)	€

Observations éventuelles :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1) La Fédération Française de Basketball (FFBB), 117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS Organisme de formation, enregistré sous le numéro **11 75 22 62 775** (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*)

Représentée par **Matthieu SOUCHOIS – DTN Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi**
2) XXX

Adresse – Code Postal – Ville

Représentée par

3) M/Mme

Adresse – Code Postal – Ville

Le stagiaire

Est conclue la présente convention en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « **XXX** » à **M/Mme**.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant le **21 avril à Paris (Espace Aurore)**
Sa durée est fixée à : **7** heures par stagiaire
Elle est organisée pour un effectif total de **25** stagiaires maximum
Le responsable de la formation est **M/Mme**
Le programme de la formation est joint à la présente convention.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme** en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **XXX** € TTC.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à huit jours avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de la FFBB, cette dernière remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le **XXX**

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du Pôle Formation et
Emploi

La structure

Le stagiaire



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

La Fédération Française de Basketball (FFBB),

117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 11 75 22 62 775

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Représentée par Matthieu SOUCHOIS – DTN Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi -

et

M/Mme/

Adresse – Code Postal - Ville

Est conclu le présent contrat en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « XXX » à M/Mme

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant le **30 mars 2018** à Paris (Tim Hôtel 178, boulevard Vincent Auriol - Paris 13)

Sa durée est fixée à XXX heures. Elle est organisée pour un effectif total de XXX stagiaires maximum
Le responsable de la formation est M/Mme
Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation M/Mme en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée ainsi qu'une attestation de fin de formation.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, M/Mme s'acquittera de frais pédagogiques de XXX € TTC, soit XXX euros H.T.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, M/Mme pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de M/Mme en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à 8 jours avant le début de l'action de formation, M/Mme sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle du contrat

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de la FFBB, ce dernier remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le XXX

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du pôle Formation et Emploi

Le stagiaire